



**HAL**  
open science

## **Rénover plus vert : les obstacles à la “ montée en compétences ” des artisans du bâtiment**

Jean Frances, Aurélie Tricoire

### ► **To cite this version:**

Jean Frances, Aurélie Tricoire. Rénover plus vert : les obstacles à la “ montée en compétences ” des artisans du bâtiment. Formation emploi : revue française des sciences sociales , 2016, 135, pp.93-114. <10.4000/formationemploi.4805>. <hal-05481128>

**HAL Id: hal-05481128**

**<https://hal.science/hal-05481128v1>**

Submitted on 29 Jan 2026

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

## Rénover plus vert : les obstacles à la « montée en compétences » des artisans du bâtiment

*Greener Refurbishment : the Obstacles to « Skill Up » the Building Craftmen*

*"Ökologisch renovieren : Hindernisse für die Kompetenzentwicklung von Handwerkern im Baugewerbe"*

*Renovar más verde : los obstáculos para el aumento de competencias de los artesanos de la construcción*

**Jean Frances et Aurélie Tricoire**

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/formationemploi/4805>

DOI : [10.4000/formationemploi.4805](https://doi.org/10.4000/formationemploi.4805)

ISSN : 2107-0946

### Éditeur

Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq)

### Édition imprimée

Date de publication : 12 octobre 2016

Pagination : 93-114

ISSN : 0759-6340

Ce document vous est fourni par ENSTA Bretagne (ex ENSIETA)



### Référence électronique

Jean Frances et Aurélie Tricoire, « Rénover plus vert : les obstacles à la « montée en compétences » des artisans du bâtiment », *Formation emploi* [En ligne], 135 | Juillet-Septembre 2016, mis en ligne le 12 octobre 2018, consulté le 29 janvier 2026. URL : <http://journals.openedition.org/formationemploi/4805> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/formationemploi.4805>

---

# Rénover plus vert : les obstacles à la « montée en compétences » des artisans du bâtiment

JEAN FRANCES  
*Post-doctorant en sociologie, au CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment),  
Champs-sur-Marne*

AURÉLIE TRICOIRE  
*Chef de projet, chercheure en sociologie au CSTB (Centre scientifique et technique du  
bâtiment), Champs-sur-Marne*

---

## Résumé

### ■ **Rénover plus vert : les obstacles à la « montée en compétences » des artisans du bâtiment**

Afin d'accroître la performance énergétique des logements, l'État et les représentants de la filière du bâtiment entendent stimuler le marché de la rénovation et le pourvoir en artisans plus compétents. Une formation visant à faire « monter les professionnels en compétence », FEEBat (Formation aux Économies d'Énergie pour les entreprises et artisans du Bâtiment) et un label certifiant leur nouveaux savoir-faire, RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ont donc été conçus. Pourtant, le marché peine à se développer. Nous revenons ici sur ce constat en interrogeant la tension entre formation-labéllisation des artisans et réorganisation de la filière.

**Mots clés :** écologie, industrie du BTP, métier du BTP, métier de l'artisanat, savoir professionnel, évolution des qualifications, FPC - formation professionnelle continue, organisation professionnelle, politique publique

---

## Abstract

### ■ **Greener Refurbishment : the Obstacles to «Skill Up» the Building Craftmen**

To increase the energetic performance of housing, the French state and the professional organizations of the building sector decided to stimulate the market of energy efficiency refurbishment, which required to raise craftsmen's technical skills. For this reason, they conjointly created in 2013 a training curricula for craftsmen, called FEEBat, and a related certification, the RGE label (an eco-label attributed to craftsmen or companies). However, since then the energy efficiency refurbishment market hasn't take off. In this paper, we study the tensions between on the one hand training and certification processes and,

---

on the other hand, the attempt to reform the sector in order to explain the observed stagnation.

**Keywords:** ecology, construction industry, occupation in the public work industry, occupation in the craft industry, professional knowledge, trend in qualifications, CVT - continuing vocational training, trade organisation, public policy

*Journal of Economic Literature:* L 74, Q 01, I 20, M 54

Traduction : *Auteur-e-s.*

---

Depuis le Grenelle de l'environnement en 2007<sup>1</sup>, la « lutte » pour la réduction de la consommation énergétique des bâtiments est inscrite à l'agenda politique français. En matière de rénovation, le but officiellement fixé, dès 2009, consiste « à réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020 » (loi n° 2009-967 du 3 août 2009). Ces engagements impliquent la rénovation de 400 000 logements par an, objectif relevé à 500 000, en 2012, en raison du manque de dynamisme du marché. La mise en œuvre de cette politique est encadrée par le Plan Bâtiment Grenelle, devenu Plan Bâtiment Durable après 2012 (PDB), lequel contient un axe Logement : le Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH). Débuté en juillet 2013, à l'initiative de l'État, le PREH est porté par l'Agence nationale de l'énergie et de l'environnement (ADEME) et par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Le bilan tiré, en 2012, de cette politique, montre qu'atteindre les objectifs fixés dans la loi nécessite de structurer un marché de la rénovation énergétique de grande ampleur. Cela exige aussi des professionnels du bâtiment d'utiliser des produits performants, de déployer des techniques spécifiques de travail et de respecter les exigences de qualité d'ouvrage fixées dans la réglementation thermique (RT Neuf et Existant). Sur le versant de l'offre, une telle politique publique (ré)interroge les compétences des artisans du bâtiment, notamment en matière de rénovation performante (Villot, Gondran, Laforest, 2015).

Cet article<sup>2</sup> décrit et analyse comment les pouvoirs publics et les représentants du secteur ont (re)tenté de résoudre cette question, loin d'être nouvelle (Casella, Tripier, 1986 ; Bonaiti, 1988) et comment la réponse apportée est perçue par les professionnels. Cette interrogation circonscrite procède d'une question de recherche plus large concernant les modalités d'intervention du politique sur l'économie. Elle s'inscrit dans une sociologie des professions tournée vers l'analyse des modalités d'administration et de réforme d'un secteur d'activité (Champy, 2009).

---

1. Il s'agit d'une série de rencontres organisées, en France, entre septembre et décembre 2007, entre les parties prenantes des enjeux d'environnement et de développement durable, tous secteurs économiques confondus. Cette initiative a donné naissance à deux lois dites Lois Grenelle I et II.

2. Le contenu de cet article ne reflète pas l'avis officiel du CSTB. La responsabilité des arguments développés est attribuable uniquement aux auteurs de cet article.

Nous étudierons d'abord comment les réflexions initiées au moment du Grenelle ont amené à reposer autrement la question des compétences des professionnels du bâtiment (Lamanthe, 2014 ; Gournet, Breslay, 2015). Nous montrerons qu'à partir de 2009, le lancement d'un vaste plan de formation, organisé autour des stages *dits* FEEBat (Formation aux économies d'énergie pour les entreprises et artisans du bâtiment) s'est imposé comme solution – « classique » s'il en est – tant les tentatives de « *former pour réformer* » jalonnent l'histoire des professions (Brucy, Caillaud, Quenson, Tanguy, 2007).

Ensuite, nous expliquerons pourquoi les incitations à se former n'ont pas immédiatement produit les effets escomptés. Poursuivant la chronologie des mesures engagées pour enclencher cette « montée en compétences », nous nous focaliserons sur la construction d'un label garantissant la qualité des artisans et leur réservant l'accès au marché subventionné de la rénovation énergétique : le label RGE (Reconnu garant de l'environnement). Nous montrerons comment ce label vient s'adosser au dispositif de formation pré-existant qu'est FEEBat en le mobilisant comme un élément de mesure de qualité. Nous mettrons alors en lumière combien cette (singulière) « montée en compétences » renvoie moins à une amélioration des savoir-faire techniques des rénovateurs qu'à une élévation de leur « sérieux » administratif.

En conclusion, nous montrerons que cette coordination itérative d'opérations de formations, de marquage des qualités et de soutien fiscal forme une solution originale de gouvernement d'un secteur d'activité mais, qu'à travers elle, c'est surtout la rationalisation de la filière de la rénovation qui se joue.

### Encadré 1 : Méthodologie

Notre recherche\* interroge la manière dont les pouvoirs publics et les représentants de la filière du bâtiment tentent d'amener les artisans à améliorer leurs compétences en matière de rénovation énergétique. Nous avons ainsi réalisé des entretiens avec les représentants des organisations engagées dans la construction des stages FEEBat (Formation aux économies d'énergie pour les entreprises et artisans du bâtiment) et la définition du label RGE (Reconnu garant de l'environnement) ; le but était de savoir ce qui avait présidé au projet de faire « monter les artisans en compétences » : nous avons interrogé des représentants d'organisations professionnelles concernées (4), d'organismes de qualification (2), du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) (1), d'industriels ou de fédérations d'industriels (3) et de l'Agence nationale de l'énergie et de l'environnement (ADEME) (1).

Nous souhaitions aussi disposer des analyses d'acteurs de la filière directement au contact des artisans. Nous avons interviewé un distributeur de matériaux, deux responsables d'instituts de formation et deux formateurs FEEBat. En termes de portée, ces entretiens – totalement anonymisés dans le texte ci-dessous – ont donné accès aux «  *croyances communes [d'] acteurs publics et privés concernés* » au prisme desquelles ces acteurs «  *envisagent les problèmes publics et conçoivent les réponses adaptées à cette perception des problèmes* » (Bongrand, Laborier, 2005, pp. 79-80). Ces points de vue d'individus sont certes partiels, mais ils complètent pertinemment nos connaissances antérieures du secteur car ils sont rarement exprimés publiquement et encore moins publiés dans des rapports et publications officielles.

Le retour vers la littérature officielle et grise a ensuite permis de vérifier et de remettre en ordre les informations collectées : nous avons compilé les rapports publiés à la suite du Grenelle de l'environnement par le ministère de l'Économie et du Développement durable (MEDDE), la presse professionnelle (*Le Moniteur*, principalement), les études et recommandations produites par l'ADEME, l'ANAH, (Agence nationale de l'habitat) et les organisations professionnelles.

À l'issue de cette première phase, nous nous sommes interrogés sur la concomitance des projets de « montée en compétences » et de rationalisation de la filière de la rénovation. Toutefois, et à ce stade, le protocole d'investigation ne permet pas de saisir les effets de cette entreprise de gouvernement sur ses principaux destinataires : les artisans. Nous avons alors réalisé l'ethnographie de deux stages FEEBat (à Paris et en Bretagne, en observateur-participant) et d'une journée d'audit-chantier (en observateur). Comme les formations sont – à peu près – les mêmes sur tout le territoire et que les audits suivent des grilles d'évaluation standardisées, ces terrains permettent de décrire et comprendre comment FEEBAT est effectivement réalisée, et comment les compétences des rénovateurs sont transmises, comprises par les stagiaires et évaluées lors des audits. Afin de compléter ces données, trois séries d'entretiens ont été menées, dont les *verbatim* ont été anonymisés dans le texte ci-dessous. Là, il s'agissait de rapporter l'analyse d'anciens stagiaires sur FEEBat et sur l'ensemble du dispositif RGE. Deux artisans de la première session FEEBat et trois de la seconde ont été interrogés. Ces données ethnographiques n'épuisent pas la description des expériences et analyses que les rénovateurs ont et font de FEEBat et du RGE, ni ne permettent de mesurer toutes les reconfigurations de la filière de la rénovation – nombre de chantiers, type de gestes, etc. Néanmoins, elles orientent le regard sur les mutations du travail artisanal portées par lesdites formations et ledit label, notamment quant à la rationalisation de l'activité professionnelle des rénovateurs.

\* : Les matériaux mobilisés ont été collectés dans le cadre du projet LAPIN (Labelliser pour Innover – Convention ANR-12-SOIN-0004) qui s'intéresse à l'impact des signes de qualité dans la diffusion d'innovation dans le secteur du bâtiment et du projet PROFIL (Prix de la Rénovation et Organisation de la Filière – Convention ADEME n° 1510C0040) qui étudie l'élaboration par les artisans des prix des travaux de rénovation réalisés pour des particuliers.

## 1 | Un manque de compétences techniques ?

En 2012, les mesures prises pour la (re)formation des rénovateurs étaient incitatives : pour un artisan, réaliser des travaux d'amélioration énergétique d'un logement n'était pas conditionné au suivi d'un stage spécifique, ni à l'obtention d'un label de qualité. L'incitation à la rénovation reposait entièrement sur des contreparties fiscales et financières pour les clients.

En parallèle, nombre de rapports du MEDDE (ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie) et du ministère du Logement concluent, entre 2005 et 2010, qu'une forte proportion des professionnels de la rénovation doit « monter en compétences » (Guillet, de Rugy, 2014). Sur la base d'une enquête entamée en 2008 par l'Agence Qualité Construction (AQC), qui est un observatoire perçu par les acteurs comme indépendant car financé par les compagnies d'assurance, le rapport « *Retours d'expériences Bâtiments perfor-*

*mants & Risques* » pointe que « *le non-respect des prescriptions [...], la rapidité des évolutions des techniques et des produits, le manque de savoir-faire ou d'actualisation des compétences, le foisonnement des évolutions réglementaires [...]* » (2014, pp. 157-158) sont les causes principales des difficultés à mettre en œuvre des rénovations énergétiques de qualité.

Les visions expertes s'accordent sur un constat : les professionnels de la rénovation ne sont pas en capacité de se tenir à jour tant au niveau des savoir-faire de métier que des évolutions réglementaires. Cet avis est partagé par des représentants de la FFB (Fédération, française du bâtiment, l'une des fédérations professionnelles du secteur). L'un d'entre eux déclarait qu'au début des années 2010, personne n'était « *certain que la filière des travaux, des entreprises du bâtiment, soit [...] totalement à la hauteur en matière de qualité, de réalisation, de travaux de performance énergétique* ».

Il est rejoint, sur ce point, par un dirigeant d'un cabinet de conseils spécialisé dans l'accompagnement d'entreprises du bâtiment : « *Trop d'artisans, et même ceux qui sortent de leur CAP [...] n'en n'ont rien à cirer du sujet.* »

Au tournant des années 2010, les analyses sur les compétences des artisans soulignent en outre un taux préoccupant de « non-qualité » des rénovations<sup>3</sup>. Ce constat n'est pas discuté. Mais des divergences apparaissent au moment d'identifier les responsables. Les acteurs en contact avec les entreprises ne peuvent pas (officiellement ?) envisager qu'il s'agisse d'un défaut de compétences techniques des professionnels : le directeur du département formation d'une entreprise de distribution vante les « *mains en or des artisans* », quand un responsable de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment – CAPEB – (l'une des fédérations professionnelles du secteur) assure que les rénovateurs sont « *maîtres de leur geste de métier* ».

Du côté des artisans, ceux interviewés durant les enquêtes concèdent que leur groupe professionnel abrite des « *escrocs* » et des « *opportunistes incompetents* ». Mais, déclarent-ils plus fort encore, les véritables causes des défauts de qualité tiennent aux effets de l'inflation réglementaire et normative qui réduirait toute possibilité de se maintenir à jour. Ils mettent aussi en cause un marché où les clients choisissent systématiquement les devis les moins chers :

« *Les clients, c'est que quand ils sont dans un four qu'ils gueulent [...]. Les clients, ils jettent le devis le plus cher, ils ne le regardent même pas. C'est le prix, le prix, le prix...* » (Patron d'une entreprise générale de bâtiment, formation FEEBat Paris).

Pour répondre à cette contrainte encore plus prégnante en période de crise, les entreprises interrogées déclarent aligner leurs factures sur le moins-disant. Ce faisant, elles réduiraient

3. La notion de « non-qualité » désigne la constatation d'un écart entre les résultats d'une rénovation annoncés sur devis (les minima sont fixés dans une RT- Réglementation thermique) et ceux mesurés à la livraison des travaux. Cette « non-qualité » peut générer des « pathologies » sur le bâti rénové : isoler un logement sans adapter le système d'aération l'humidifie.

---

le temps passé sur les chantiers et en formation ou rogneraient sur les performances des produits utilisés pour augmenter leur marge.

Il n'est pas question de déterminer ici l'origine des « non-qualités », mais de noter que deux constats se sont imposés dans le sillage du PBD (Plan Bâtiment Durable) : le secteur n'est pas en capacité de fournir une main-d'œuvre suffisante capable de rénover plus « vert ». Et il l'est d'autant moins que les artisans et entreprises de la rénovation demeurent un groupe de professionnels dont les membres se différencient par des métiers, des niveaux de qualifications et de compétences très hétérogènes (Brousseau, Rallet, 1995 ; Comet, 2007). Ils composent toujours « *une collection* » d'individus et d'entreprises polarisés (Zarca, 1979), là où les pouvoirs publics et les représentants du secteur rêvent d'une « *organisation holistique* » de la filière (Le Gall, 2012)<sup>4</sup>.

## 2 | Rénover plus « vert »

Avant le Grenelle de l'environnement, les pouvoirs publics et les représentants des artisans et des entreprises du secteur avaient décidé de concevoir un programme de Formation aux Économies d'Énergie dans le Bâtiment (FEEBat). Organisé sous forme de stages et financés par EDF *via* les Certificats d'économie d'énergie (C2E)<sup>5</sup>, il devait contribuer à produire des professionnels capables de rénover plus « vert ». Ce programme a débuté en 2006, suite à la promulgation de la Programmation des orientations de la politique énergétique de 2005. Les premières formations sont dispensées en 2008.

Par la suite, FEEBat est rapatrié dans le giron du PBD, puis du Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)<sup>6</sup>. Son *curriculum* et ses objectifs y sont reconfigurés puis arrêtés par une convention signée, en 2010, par un panel d'instances de gouvernement et de représentation du bâtiment : le ministère de l'Écologie et du Développement durable (MEDDE), le ministère du Logement, EDF, l'Association Technique Énergie Environnement (ATEE),

---

4. Dans le vocabulaire managérial de cet article, une « organisation holistique » désigne un monde de la rénovation en forme de « chaîne d'acteurs » allant des concepteurs des normes jusqu'aux manœuvres de chantiers, et où les artisans partageraient un « socle commun de compétences » les disposant à ré-agencer leurs manières de travailler au gré des évolutions réglementaires et technologiques.

5. Dans le cadre des C2E, les entreprises engagées sur le marché des énergies polluantes, qualifiées « d'obligés » par l'État, doivent financer des opérations pour la transition énergétique (formation, sensibilisation auprès des ménages, etc.) Sans quoi, elles s'exposent à payer des pénalités : financer FEEBat permet ainsi à EDF d'accumuler ces C2E.

6. La part d'EDF dans le financement décroît alors. Les entreprises de la filière, *via* les cotisations gérées par les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), commencent à financer FEEBat – la part des contributions d'EDF et des OPCA s'équilibrant en 2012.

l'ADEME, la FFB, la CAPEB et la Fédération des SCOP du BTP (Fédération des Sociétés Coopératives et Participatives du Bâtiment et des Travaux Publics).

La formation est identique pour tous les corps de métier, puisqu'il ne s'agit pas de former les professionnels à la rénovation (les représentants de la filière déclarent que ce socle est maîtrisé), mais d'ajouter une compétence transversale pour rénover plus « vert ». L'enseignement porte donc sur la situation climatique globale et les pollutions des bâtiments, sur les réglementations thermiques et les référentiels en vigueur. Sur l'activité, trois objectifs sont poursuivis : sensibiliser les artisans à la gestion des interfaces-chantiers<sup>7</sup>, les initier au diagnostic thermique et les former à conseiller les clients quant à l'ordre des rénovations à entreprendre.

FEEBat valorise ainsi le dialogue entre corps de métier et vise à expliquer aux stagiaires comment organiser les relais sur un chantier en vue d'assurer la performance des travaux. Le principal vecteur de compréhension repose sur l'initiation au diagnostic thermique. Ce dernier consiste à renseigner les artisans sur les voies de déperdition d'énergie dans les logements et à repérer quelles rénovations sont à prévoir en priorité : isoler avant – et non pas après – avoir changé le système de chauffage, etc. Cette partie des stages est souvent réalisée sous forme de *serious-games* : les stagiaires expérimentent le maniement d'un logiciel de diagnostic. Enfin, sont présentées les aides publiques à la rénovation pour les particuliers et leurs conditions d'obtention : l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) et le crédit d'impôt développement durable (CIDD, renommé Crédit d'impôt pour la transition énergétique – CITE), principalement.

Diagnostiquer l'état d'un bâti, respecter les réglementations de rénovation, coordonner des interventions, coopérer avec des artisans formés aux économies d'énergie, savoir faire bénéficier les clients des aides publiques pour la rénovation constituent les cinq principales compétences au programme. Avec ce *curriculum*, les différentes instances souhaitaient contribuer à la « *formation de nouveaux professionnels* » disposant des « *compétences nécessaires* » à la rénovation énergétique (Grenelle Environnement, 2010, p. 2).

FEEBat et les aides fiscales pour les particuliers évoquées ci-dessus devaient aider les artisans à développer une nouvelle « *offre de rénovation ayant pour finalité les économies d'énergie [...] [et] créer les conditions de la confiance des clients et maîtres d'ouvrage* » (*Ibid.*, p. 4). Pour les instigateurs de la formation, un artisan rationnel a tout à gagner à s'y inscrire puisqu'il va acquérir des compétences lui promettant l'accès à de nouveaux marchés.

En stimulant la demande avec l'éco-PTZ et le CIDD (les professionnels ne reçoivent pas de contreparties telles que des allègements de charge ou une TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) réduite, quand les particuliers bénéficient d'aides fiscales), les pouvoirs publics entendent dynamiser le marché de la rénovation énergétique. Celui-ci deviendrait attractif aux yeux des rénovateurs qui seraient incités et disposés à « monter en compétences » en vue d'y

7. L'interface-chantier désigne la coordination de plusieurs interventions sur un même chantier.

---

gagner leur place. Le plan semble parfait. En favorisant la constitution du marché de l'amélioration énergétique des logements par le truchement de la formation (offre) et d'aides fiscales aux particuliers (demande), il devient possible de résoudre la question des défauts de qualité et ce, sans engager de coûts supplémentaires pour la puissance publique, les formations étant financées dans le cadre des C2E par EDF puis co-financés par les OPCA.

### 3 | Des labels pour « monter en compétences »

Le raisonnement sous-jacent à FEEBat s'apparente à celui de deux des trois organisations professionnelles qui, dès 2009, ont conçu leur label afin d'inciter leurs adhérents à « monter en compétences » : la CAPEB a créé le label Éco-artisan et la FFB celui de Pro de la performance énergétique. Obtenir ces labels exige des artisans et entreprises qu'ils se re-forment. Pour ces organisations, il s'agit d'inciter leurs adhérents à aller en stage, puis de labéliser les professionnels formés en vue d'augmenter leur visibilité et leurs parts de marché, pour ensuite les ériger en modèle à suivre. Les labels Éco-artisan et Pro de la performance devaient stimuler le processus de « montée en compétences » en activant la promotion et l'institutionnalisation des formations aux économies d'énergie, dont FEEBat.

Un représentant de la FFB, interrogé au sujet du label Pro de la performance énergétique, considère que :

*« 5 à 10 % d'entreprises, on va dire, [sont des] leaders et quelle que soit leur taille, la notion de leader n'a pas de lien avec la taille de l'entreprise [...]. On peut avoir des artisans qui peuvent être très en pointe sur des techno[logie]s ou des marchés. Évidemment, ces gens-là, ils avaient bien perçu que le marché de la performance énergétique, c'est un marché d'offres, donc il fallait convaincre le client. Et donc, une fois qu'ils avaient fait la démarche d'aller en formation, ils avaient bien compris qu'il fallait un signe, quelque chose qui leur permette de se distinguer de leurs concurrents. »*

À la CAPEB, l'analyse est identique : si quelques artisans et entreprises font les démarches pour devenir Éco-artisan, dès 2010-2011, c'est parce qu'ils ont « anticipé » sur les normes de rénovation à venir, nous indique un des responsables de l'organisation. Le représentant qualifie ces rénovateurs de « pionniers ». Mais, poursuit-t-il, ils représentent une part réduite des adhérents – entre 5 % et 10 %. Ce sont des rénovateurs titulaires de formation de niveau IV (baccalauréat) et III (DUT/BTS<sup>8</sup>/Licence professionnelle). Nous ne pouvons pas conclure que ces deux groupes se recouvrent. Néanmoins, tout laisse à penser que les artisans aux *cursus* initiaux les plus longs

---

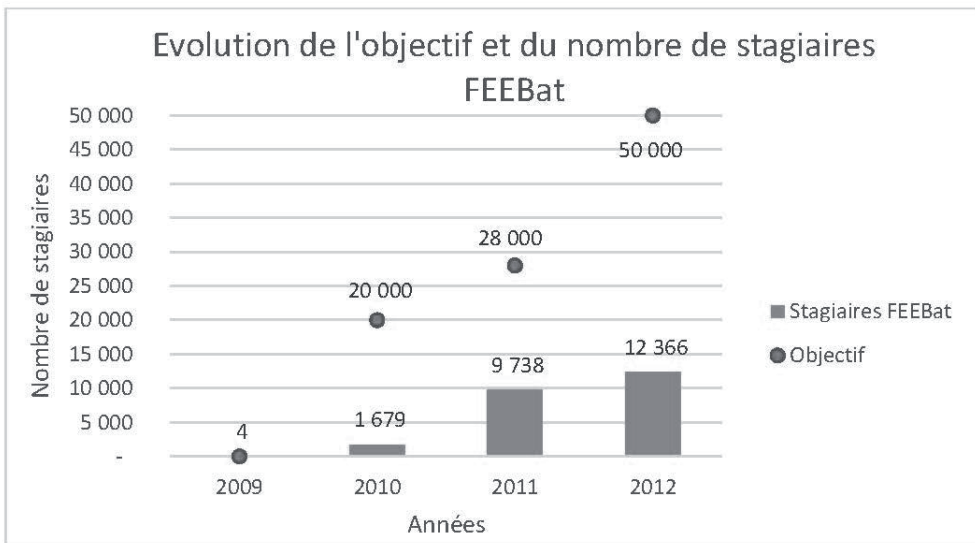
8. Respectivement diplôme universitaire de technologie et brevet de technicien supérieur.

sont également les plus prompts à se former aux économies d'énergie : la formation continue allant tendanciellement à la formation initiale (Ropé, Brucy, 2000).

Ces mesures incitatives, et la création de ces labels, en particulier, ne répondent donc pas aux problématiques de la grande majorité des acteurs de l'offre et n'ont pas porté leurs fruits comme espéré. Un représentant de la FFB l'annonce :

*« Après le Grenelle de l'Environnement, on a eu tout un discours disant : "Voilà, les métiers du bâtiment, il va y avoir les anciens métiers du bâtiment qui vont faire les travaux de rénovation non énergétiquement performants, et puis, on va voir un nouveau secteur du bâtiment se créer avec des gens qui seront des spécialistes de la rénovation énergétique" On n'a pas vu arriver les petits hommes verts du bâtiment. C'est toujours les mêmes, et donc, l'enjeu, il est là. Donc, ça réaffirme quand même l'intérêt du métier en lui donnant une perspective supplémentaire par rapport à la performance énergétique, mais en lui amenant aussi des enjeux de qualité de pose. »*

Le **graphique 1** illustre le décalage entre le nombre de stagiaires attendus et le nombre de stages effectivement suivis :



**Source :** données disponibles sur le site FEEBat (<http://www.feebat.org/dispositif-feeat/export>).

---

Le **graphique 1** indique le nombre de stagiaires (en ordonnées) ayant suivi chaque année une formation FEEBat. Les points signalent l'objectif de fréquentation fixé pour cette même année. Par exemple, en 2010, 1 679 stagiaires ont suivi une formation FEEBat pour un objectif fixé à 20 000.

La main-d'œuvre en mesure de participer activement au PREH reste en sous-effectif, freinant la massification de la politique de rénovation. Pire, jusqu'en 2014, bien des professionnels se lançant dans la rénovation énergétique ne sont pas (considérés comme) compétents.

*« Beaucoup de “rénos” créent des “désordres structurels”. [...] Du jour au lendemain, t'isoles – tu déséquilibres – [...]. On a fait plein de “rénos” où on a fait barrage à l'eau... Il faut avoir en tête que la rénovation, elle n'est jamais totale... alors la vapeur d'eau rentre, mais avec l'isolation [plus performante], tu la diriges vers un seul endroit [du bâtiment] quand, avant, elle partait de partout, de toute l'enveloppe... et du coup, ça pourrit – mэрule et compagnies »* (Formateur FEEBat, Paris).

Si la « montée en compétences » de la filière est défendue par les pouvoirs publics et les représentants du secteur, les artisans et professionnels de la rénovation n'ont pas consenti massivement à se reformer. Ce qui n'a pas empêché certains d'entre eux – « pionniers » faisant un réel effort de qualification ou « escrocs » surfant sur l'opacité du secteur<sup>9</sup> – de se positionner sur le marché alors émergent de la rénovation énergétique.

## 4 | Labélliser les labels et éco-conditionnalité : le retour de l'Etat

Deux mesures vont (re)lancer le plan de formation et en augmenter l'ampleur : la création et les reconfigurations successives du label RGE, et l'entrée en vigueur du principe « d'éco-conditionnalité » d'attribution des aides fiscales aux ménages réalisant des rénovations énergétiques.

### 4.1 Un label de labels pour renforcer la qualité de l'offre

Aux yeux des artisans, les labels Éco-artisan et Pro de la performance ne sont pas attractifs. Les obtenir nécessite d'adhérer à la CAPEB ou à la FFB, et nombre d'entre eux sont attachés à leur indépendance :

*« On t'oblige à rentrer dans un système administratif de plus en plus [...]. On te met dans des cases. Ce n'est pas être rebelle, c'est juste dire : “Ben non, on ne me met pas dans une case”. On*

---

9. En bien des cas, au dynamisme vertueux de hausse des qualités des travaux, censément enclenché par FEEBat et attisé par les aides fiscales, s'est substitué le développement d'effets d'aubaine (Guillet, de Ruyg, 2014, p. 80).

*essaye de vivre et de faire notre boulot et on n'a pas besoin du tout d'être affilié à des groupements nationaux... De toute façon, ils ne nous aideront pas. Le jour où je crève, ou la boîte crève, ni la CAPEB, ni QUALIBAT ne lèvera le petit doigt. On déposera le bilan et voilà.* » (charpentier et menuisier, entretien à Quimperlé)

Globalement perçus comme des conceptions « venant d'en haut », ces labels ont été assimilés à des sigles aux significations floues (QUALIBAT, QUALIT'ENR...) et mêlés à d'autres acronymes (RT2005, DTU, COFRAC<sup>10</sup>...). Noyés dans ce jargon administratif, ils se confondent avec les réglementations et sont considérés comme des contraintes élaborées loin des réalités du chantier. En plus, le travail requis pour les acquérir ne paraît pas pouvoir être rentabilisé sur le marché par les gains conférés par le label. D'autant que dans le secteur, la logique réputationnelle semble primer sur tout autre mécanisme de marché (Comet, 2007).

On observe là que ce que l'ADEME qualifie de « *résistances au changement* » (2015, p. 28) relève avant tout de « *luttés* » pour le contrôle d'espaces professionnels (Abbott, 1988) illustrées parfaitement par les frictions entre rationalités artisanale et managériale, cette dernière étant portée ici par les représentants du secteur (Le Texier, 2016).

Pour simplifier la lisibilité, pour les clients, de l'empilement des différents labels et signes de qualité dans la filière, l'État et les représentants du secteur créent le label RGE, défini en 2011 par des pouvoirs publics (MEDDE et ADEME), des organismes de certification (QUALIBAT, QUALIT'ENR et QUALIFELEC) et des représentants des professionnels (FFB et CAPEB). Pensé comme un label de labels (Laurent, Mallard, Tricoire, à paraître), à savoir comme un certificat attestant qu'une pluralité de marques satisfait à un socle commun de qualités, RGE a pu, dans un premier temps, être demandé par les Éco-artisans et les Pros de la performance, mais aussi par les artisans non affiliés à une organisation professionnelle. Après quelques évolutions, devenir RGE nécessite actuellement que le professionnel suive une formation FEEBat, remplisse un dossier administratif<sup>11</sup> et fasse « auditer » un de ses chantiers de rénovation énergétique par un expert.

Si en haut lieu, on admet que RGE ne suffira pas à désépaissir la jungle des labels, on considère qu'il doit améliorer la visibilité des artisans formés aux économies d'énergie et accroître leur cote de confiance auprès des clients et de leurs collaborateurs potentiels. Symétriquement, l'opération vise à contribuer, auprès des artisans, à légitimer la labélisation de leurs qualités : RGE garantit que l'entreprise a fourni des preuves de la qualité de ses compétences (responsabilité vis-à-vis de la sous-traitance, garanties assurantielles,

10. Ces sigles ne sont pas développés puisqu'ici ce n'est pas leur sens qui compte mais leur nombre et leur proximité presque phonétique.

11. Lequel demande au chef d'entreprise de renseigner la tenue à jour de ses assurances professionnelles, le paiement des cotisations sociales, le taux de sinistralité de l'entreprise, etc., et d'y joindre les photos des chantiers et les procès-verbaux de livraison des travaux de rénovation énergétique.

---

formation, etc.) et que l'évaluation en a été rigoureuse (révocabilité, acceptation de contrôles sur chantier, etc.).

## 4.2 L'éco-conditionnalité pour inciter les artisans à se former

Légitimer une formation en homogénéisant et revalorisant *symboliquement* les titres auxquels elle donne accès n'en assure pas l'attractivité (Lefresne, 2003). Du point de vue des candidats, la valeur accordée à un cursus est de plus en plus corrélée avec la garantie d'un droit d'entrée sur un marché ou un espace professionnel protégé (Laval, 2002, p. 64). Ainsi, l'activation d'une opération de « montée en compétences » d'un secteur reposerait sur l'existence de rétributions *tangibles* liées au passage en formation ; il faut intéresser directement les acteurs de l'offre à la dynamisation du marché de la rénovation, là où les dispositifs d'incitation de la demande ont montré leurs limites.

L'État constate un problème de captation des aides par certains professionnels qui répercutent sur leur prix l'économie fiscale réalisée par les particuliers (Vauglin, 2011 ; Batiactu, 2015) et aussi une difficulté à orienter les travaux vers la plus grande performance énergétique (Pelletier, 2011a ; 2011b).

En 2012, lors des négociations avec les organisations professionnelles autour des modalités de couplage des aides fiscales à la mention RGE, il a donc été décidé qu'à l'horizon 2014, l'accès au marché subventionné de la rénovation énergétique serait conditionné à l'obtention, par les professionnels, de la mention RGE, qui passe désormais par le suivi obligatoire d'une formation FEEBat :

*« Et c'est ça qui est intéressant quand même dans l'ensemble du dispositif [...]. Il est parti de FEEBat qui accompagne de manière volontaire les professionnels intéressés vers une demande de reconnaissance, et puis, le dernier étage de la fusée étant que pour qu'il y ait un marché, pour essayer de [le] doper, on pousse le gouvernement, on demande à ce qu'il y ait des incitations fiscales fléchées et réservées aux entreprises qui ont fait la démarche de se former et de se qualifier [et qui sont marquées RGE] » (Responsable FFB).*

La rétribution du cursus RGE prend le nom « d'éco-conditionnalité ». Il s'agit de réserver à des professionnels labellisés et donc formés, les travaux bénéficiant des crédits d'impôts ou des prêts à taux préférentiels accordés aux particuliers. Jusqu'à la fin 2014, ces aides pouvaient être attribuées aux particuliers réalisant des rénovations dès lors qu'ils engageaient des travaux d'amélioration énergétique de leur logement. Il revenait aux banques de vérifier si les interventions étaient éligibles à l'éco-PTZ ou au CIDD.

À partir du premier janvier 2015, et l'entrée en vigueur de l'éco-conditionnalité, un foyer ne peut bénéficier d'aides pour une rénovation performante que s'il fait appel à un professionnel labellisé RGE. Se met en place une nouvelle forme d'incitation : toujours organisée autour d'aides accordées aux demandeurs, elle intéresse directement

les professionnels de l'offre, puisque ceux-ci accèdent à un marché subventionné uniquement s'ils obtiennent la mention RGE. Les pouvoirs publics garantissent la valeur d'usage du label sur le marché de la rénovation et augmentent ainsi l'attractivité du cursus y donnant accès.

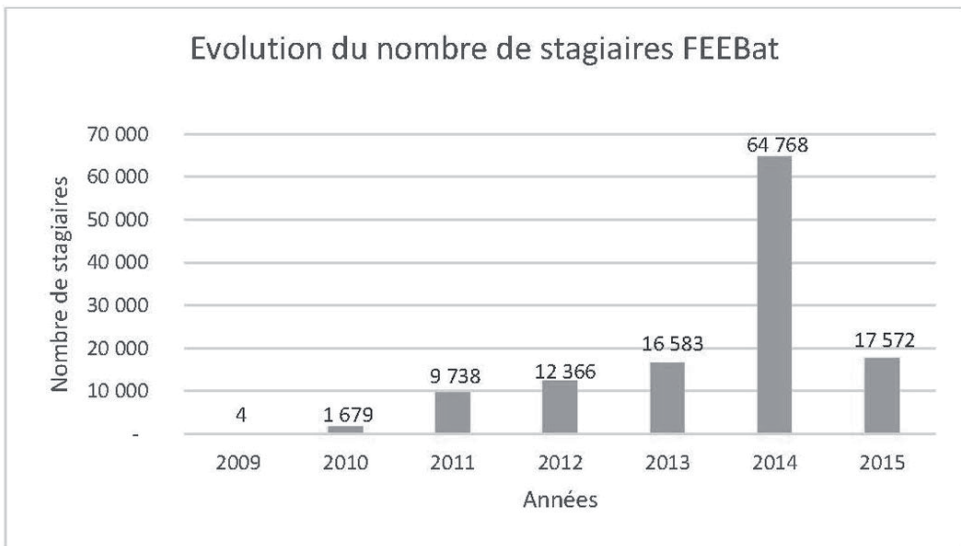
La labellisation des labels, par l'apposition de la mention RGE aux labels existants, et l'éco-conditionnalité enclenchent un vaste mouvement de formation des artisans aux économies d'énergie. De facto, la réservation des aides fiscales aux clients des artisans RGE stimule le succès de FEEBat. Le dirigeant d'un organisme de qualification l'explique :

« Donc, l'arrêté [annonçant l'éco-conditionnalité], il sort en juillet [2014], donc le premier bouche-à-oreille qui fait que des artisans commencent à savoir un petit peu plus qu'avant, c'est septembre, octobre, nécessairement, et donc, la vraie accélération [du nombre d'entrée des artisans dans le cursus vers RGE], pour nous, elle est en octobre. Donc, on se dit : Tout va être concentré, voilà. Donc, octobre, novembre, décembre, vlan, 15 000 demandes. »

Une responsable d'un organisme de formation livre une analyse similaire :

« Alors, le premier cercle d'entreprises [à suivre FEEBat], 2010-2011, ce sont des pionniers, après, on va dire vers 2012-2013-2014, c'était un deuxième cercle. Alors là, on avait plus de, voilà, de gens qui ont géré, qui ont anticipé. Et puis, en 2015, on a tous ceux qui ne sont pas venus avant. »

Cette vague de stagiaires, qui déferle à partir de juillet 2014, est particulièrement visible sur le **graphique 2** :



**Source** : données disponibles sur le site FEEBat (<http://www.feebat.org/dispositif-feeat/export>).

---

Le **graphique 2** indique l'évolution du nombre total de stagiaires FEEBat formés par année. Par exemple, en 2014, 64 768 stagiaires ont suivi une formation FEEBat.

Comme il est difficile d'évaluer avec précision la population totale d'artisans potentiellement concernés par le marquage RGE, il est hasardeux d'avancer un taux de pénétration. On peut cependant noter que les pouvoirs publics considèrent globalement être en deçà des objectifs fixés, même si l'entrée en vigueur, en 2014, de l'éco-conditionnalité a généré un pic de demandes qui retombe dès 2015<sup>12</sup>. À titre indicatif, rappelons que 50 000 artisans était l'objectif fixé pour la seule année 2012 (cf. **graphique 1**).

Par le truchement du label RGE, le CIDD (crédit d'impôt développement durable) et l'éco-PTZ (éco-prêt à taux zéro) accroissent l'attractivité de FEEBat ; ils concourent à accroître le marché de la rénovation « verte » autant qu'ils participent à le pourvoir en artisans formés aux économies d'énergies. Ces deux instruments fiscaux articulent les opérations de marquage de la qualité aux opérations de formation et soutiennent la réalisation du PREH (Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat). Avec l'éco-conditionnalité, on évolue d'une phase où la stimulation du marché empruntait une voie incitative, relayée par les banques, vers une phase où cette incitation est relayée par les professionnels au cœur de l'activité.

L'« incitation au recours à des professionnels labellisés traduit la volonté des pouvoirs publics de réguler, un tant soit peu, l'entrée d'entreprises sur un marché » (Lamanthe, 2014, p. 78) afin, entre autres, d'élever la qualité des services qui s'y échangent. À cet égard, un problème demeure. Le dispositif fonctionne du point de vue du nombre de formations délivrées, mais la qualité des travaux d'amélioration énergétique n'a pas augmenté dans les proportions attendues. La « montée en compétence », censément réalisée, ne semble pas s'être traduite par une hausse significative des savoir-faire techniques des artisans.

## 5 | Des stages théoriques pour un public hétérogène

Selon un rapport de 2014 de l'UFC « *Que Choisir ?* » (Union fédérale des consommateurs) « *la piètre performance des professionnels* » continue d'expliquer le faible volume de rénovations énergétiques et les fréquents constats de « *non-qualité* » des travaux (UFC-*Que Choisir ?*, 2014). Pour l'association de consommateurs, la trop fréquente

---

12. Nos observations suggèrent que la diminution de 2015 peut s'expliquer par le fait qu'une fois l'éco-conditionnalité entrée en vigueur, chaque artisan non RGE se met à peser le pour et le contre de l'investissement dans la formation FEEBat, en mettant en balance le poids dans son carnet de commandes des travaux réellement éligibles aux crédits d'impôt et le manque à gagner associé au suivi de la formation. Certains préfèrent ainsi concéder ponctuellement un rabais équivalent au crédit d'impôt plutôt que de suivre la formation pour devenir RGE. Cette hypothèse demande évidemment à être vérifiée.

« non-compétence » des rénovateurs n'a pas été réduite par FEEBat et le label RGE. Deux explications peuvent être avancées, qui réactualisent le constat dressé, dès 2008, par l'AQC (Agence Qualité Construction). La première a trait à l'organisation de la profession, la seconde au *curriculum* du stage.

## 5.1 Les professionnels de la rénovation forment un groupe hétérogène

Composé majoritairement d'artisans indépendants et de PME (Petites et moyennes entreprises) (380 000 environ) qui se distinguent les uns des autres par des spécialités, des niveaux de qualification (CAP et BEP<sup>13</sup>, Bac professionnel, Licence, Master) et des chiffres d'affaires très variables, le groupe des professionnels de la rénovation est hétérogène. Il se singularise par une défiance marquée à l'égard des instances centrales de réglementation et d'organisation des pratiques de métier (Zarca, 1986 ; Suteau, 2012). Ses membres manifestent leur attachement à leur indépendance, accentué par le caractère « *domestique* » de leur entreprise (Le Texier, 2016). Or, la dynamique de « montée en compétences » est entrée dans une phase d'incitations plus pressante *via* l'éco-conditionnalité. Les artisans se considèrent contraints d'en haut de suivre FEEBat s'ils souhaitent accéder au marché aidé de la rénovation qui, dans une période de crise économique, constitue une opportunité de maintenir leur activité :

*« Avec le RGE, ce n'est pas que j'en ai gagné [des marchés] ; c'est que sans le RGE, j'en aurais perdu des marchés. Sur mon chiffre d'affaires, ça représente plus qu'un tiers : cette année, beaucoup plus. » (charpentier-menuisier, entretien Quimperlé)*

*« Il faut que les entreprises soient RGE, sinon [...] le client ne peut pas obtenir cette réduction d'impôt. Donc, à la finalité, on s'est dit : Si on ne veut pas louper certains marchés, voilà ! Maintenant, dire que ça va nous apporter du marché, j'en suis, mais alors, pas du tout, du tout, convaincu. » (Entreprise générale du bâtiment, entretien Val de Fontenay)*

Les stages FEEBat étant largement organisés par les agences de formation affiliées aux deux principales organisations professionnelles, à savoir l'ARFAB (Association Régionale de Formation des Artisans du Bâtiment) de la CAPEB et l'IFRB (l'Institut de Formation et de Recherche du Bâtiment) de la FFB, les rénovateurs tendent à considérer que leurs frais d'inscriptions servent avant tout à payer le fonctionnement des deux syndicats professionnels. Lesquels, selon eux, veilleraient plus à leurs intérêts qu'à ceux des artisans et des entreprises. Cette conjonction de la contrainte à se re-former, née de l'éco-conditionnalité et du soupçon d'une collusion d'intérêts entre les organisations professionnelles et l'État, diminue la confiance des artisans dans les instances d'apprentissage et dans les apprentissages eux-mêmes.

13. Certificat d'aptitude professionnelle ; Brevet d'étude professionnelles.

---

À cela s'ajoute leur scepticisme à l'égard de la capacité des labels à certifier leurs qualités de professionnels. Pour les artisans interrogés, les évaluateurs les plus fiables restent les clients<sup>14</sup> :

« *L'image de soi-même [de l'entreprise] on l'a ou on l'a pas : l'important c'est que les gens sachent [que vous êtes fiable].* » (Charpentier-menuisier, entretien Quimperlé)

Lors de l'ethnographie d'un audit, l'expert en charge de l'évaluation des travaux demande au client comment ils a choisi l'entreprise :

« *On connaissait [l'entreprise X], on savait qu'il travaillait bien et c'est une entreprise du coin ; donc, on a fait appel à eux* »

« *Est-ce que vous saviez qu[e l'entreprise X] était RGE ?* », demande l'auditeur au particulier.

« *Non, on les connaissait de réputation et parce que c'est local* », reedit-il.

« *Oui, rappelle le patron, on a fait plus de 1 000 chantiers l'année dernière. [...]. Ça fait 40 ans qu'on existe.* »

Enfin, le niveau de qualification initiale de la majorité des artisans du bâtiment est assez faible – de niveau V (BEP/CAP) ou IV pour la plupart. Nombre d'entre eux ont une expérience douloureuse de l'école (Villot, Gondran et Laforest, 2015). S'ils ne dévaluent pas d'emblée « *l'acte d'apprendre* », ni les titres décrochés, ils suspendent leur engagement en formation à leur perception de ce qu'ils pourront *directement* faire, sur les chantiers, de ce qu'ils apprennent en stage (Favreau, Capdevielle-Mougnibas, 2011). Ils accordent également une valeur aux cursus en fonction des emplois ou des marchés qu'ils pourront décrocher grâce aux certifications obtenues. Or, dans le cas de FEEBat, les enseignements sont avant tout théoriques : leur opérationnalité est donc indirecte. Les modalités d'usages desdits enseignements apparaissent à ceux qui y voient un moyen d'engager un processus continu de hausse des compétences. Les artisans les plus disposés à de telles projections sont tendanciellement les titulaires d'un diplôme de niveau III minimum (Perrenoud, 2008) : outre qu'ils sont peu nombreux, ils sont également parmi les premiers à s'être (re) formés aux économies d'énergie – les « pionniers » – et avaient déjà suivi FEEBat ou un stage équivalent avant que n'entre en vigueur l'éco-conditionnalité.

Par ailleurs, la majorité des artisans ne perçoivent pas le label RGE comme susceptible de stimuler significativement leur activité. Il est davantage considéré comme une protection contre une élimination du marché – ce qui est différent. La littérature sur la formation professionnelle continue renseigne un cas de figure assez proche. Lorsqu'après un stage, des ouvriers qualifiés perçoivent que ce qu'ils ont appris justifie « seulement » leur maintien en emploi aux yeux de leur direction, mais ne les engage pas sur les voies de la promotion, ils déconsidèrent les enseignements déjà suivis et réduisent leurs ambitions à

---

14. Cela constitue un paradoxe : la quasi-impossibilité, pour les clients, d'évaluer les prestations de travaux reste l'un des principaux freins à la décision de lancer une rénovation (Deloron, 2013).

en suivre de nouveaux (Poullaouec, 2004). Ici, le mécanisme paraît être sensiblement le même. Il livre une explication supplémentaire de la défiance des professionnels de la rénovation face à FEEBat et éclaire les difficultés du stage à diffuser vers la plupart des artisans des connaissances et compétences « vertes » (Renauld-Giard, 2015).

L'histoire n'est pas nouvelle. Le processus d'institutionnalisation du CAP en tant que marqueur de la compétence artisanale l'illustre (Suteau, 2012). Cette histoire montre en outre l'inanité des analyses expertes du « refus du changement ». Elle met plutôt en lumière les divergences de rationalités entre professionnels de la rénovation et instances centrales de gouvernement du secteur. Les artisans valorisent les formations de terrain organisées autour de relations maître-apprenti et ils sont soumis à l'exigence quotidienne de remplir un carnet de commandes, quand les gouvernants entendent, depuis plus de soixante ans, homogénéiser leurs savoir-faire – en passant notamment par une « *scolarisation des apprentissages* » (Eckert, 1999) – pour pouvoir, notamment, les mobiliser au profit de politiques publiques.

Le processus de « montée en compétences », dont le dispositif FEEBat est un outil, peut alors être considéré comme une opération d'alignement des rationalités artisanales et gouvernementales, et peut-être aussi comme un instrument d'élimination des acteurs les moins qualifiés des marchés de la rénovation.

## 5.2 Des enseignements trop théoriques ?

L'autre frein à la diffusion de connaissances pertinentes pour la « montée en compétences » de la filière relève du programme de FEEBat : il est le même pour tous les corps de métier. Les artisans n'apprennent pas de nouveaux gestes. Tout au plus, certains leur sont présentés. Aucun plateau technique n'est mis à disposition, par exemple pour comprendre les enjeux de la gestion des interfaces-chantiers. Ils ne s'initient pas, de façon pratique, à la coopération entre rénovateurs de spécialités différentes. Coopération qui, de l'avis même des experts, est pourtant fondamentale pour rénover plus « vert » :

*« ... pour réaliser des rénovations énergétiques performantes, les artisans et les salariés du bâtiment doivent maîtriser des compétences transversales qui viennent s'ajouter aux compétences techniques inhérentes à leurs métiers. »* (ADEME, 2015, p. 10)

Il y a donc un double désajustement : entre les objectifs du stage et son curriculum ; entre le public et la pédagogie. Les promoteurs de FEEBat mettent en avant l'apprentissage de nouvelles compétences quand sont avant tout présentés des savoirs théoriques ; le public (majoritairement de niveau V, rappelons-le) préfère apprendre en faisant, quand les modes d'enseignement sont surtout magistraux. Les professionnels espèrent perfectionner leurs techniques de travail, quand le stage propose une sensibilisation aux enjeux posés par les interfaces entre les corps d'état sur un chantier.

---

Du point de vue des professionnels et de leurs attentes relatives au perfectionnement des techniques de travail, l'apport de FEEBat est donc faible :

« *Et, depuis que t'as fait la formation, ça change quelque-chose dans le travail : tu travailles pareil ?* (enquêteur).

*Je travaille beaucoup mieux... [Éclat de rire] : Ben non, qu'est-ce que tu veux que ça change : c'est un autocollant [montrant du doigt l'autocollant RGE affiché sur le camion] »* (Charpentier-menuisier, entretien Quimperlé).

Les seuls cours alliant dimensions magistrales et exercices pratiques sont ceux dédiés au diagnostic thermique et à la conception d'une offre de rénovation. Les logiciels d'évaluation de la consommation énergétique d'un logement, expérimentés en séance de *serious-games*, servent également à établir des devis et à présenter à des clients potentiels la rentabilité d'un plan de rénovation. Les concepteurs de FEEBat ont mis l'accent sur la diffusion de savoir-faire commerciaux, plus que sur celle de compétences techniques considérées comme acquises par les représentants des professionnels du secteur.

Pourtant, le logiciel peut également être perçu comme un outil de mise en pratique virtuelle de connaissances techniques. Le caractère hybride de cet outil explique probablement pourquoi les stagiaires valorisent ce moment du stage comme étant le plus pratique et adapté à leurs besoins.

Le décalage entre le contenu du *curriculum* et les attentes des professionnels envoie à la conception de la formation. Le discours sur les professionnels, qui domine alors dans les discours officiels des représentants de la filière, décrit des acteurs qui connaissent leur métier. La conclusion est donc qu'ils n'ont pas besoin de formation pratique. Ainsi, sur la base de cette assertion, dès l'origine de FEEBat, il n'y avait pas de place pour une formation autre que théorique, alors que les retours de stages actuels montrent que, *a posteriori*, cela aurait mieux répondu aux attentes des professionnels.

## Conclusion

Ce décalage entre le contenu du *curriculum* et les attentes des professionnels appelle à s'interroger sur le raisonnement qui le sous-tend et qui pose la question de la définition des métiers : peut-on « connaître son métier » alors même que celui-ci est en train d'évoluer sous l'injonction de la puissance publique et du marché ?

Ensuite, pourquoi faire l'hypothèse que la maîtrise d'un référentiel métier exclut purement et simplement le recours à une formation pratique ? Les retours du terrain proposent d'investiguer un manque de moyens dans le déploiement du dispositif FEEBat (rappelons qu'il s'agit d'une Formation aux économies d'énergie pour les entreprises et artisans du Bâtiment), une difficulté chronique à trouver des formateurs de qualité, celle, supplémentaire, à en mobiliser en nombre suffisant pour absorber le nombre de stagiaires une fois

FEEBat rapatrié dans le dispositif RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), ou encore une difficulté à considérer la formation pratique comme une formation de qualité.

Malgré ce double décalage entre buts et moyens, pédagogie et public, la formation et le label engendrent des effets sur le secteur : adossé aux aides fiscales, l'engagement des professionnels dans le dispositif RGE incite les artisans à intégrer un espace professionnel en projet de rationalisation, où les exigences de formation tout au long de la vie et d'évaluation des qualités constitueraient des normes et des contraintes à la fois « structurantes » et « discriminantes » – les entreprises ne les observant pas tendant à être éliminées d'un nombre grandissant de segments du marché de la rénovation. Ainsi, le terme de « montée en compétences » désigne aujourd'hui la (mise en) disposition des artisans à suivre des formations dispensées par la filière – quel qu'en soit le *curriculum* – et à se conformer à des évaluations administratives de leurs qualités de professionnel : FEEBat relève moins d'une formation de métier que d'une opération visant à initier un alignement des rationalités artisanales sur celles des instances centralisées du secteur. Le dispositif RGE, quant à lui, marque moins des qualités techniques utiles pour la rénovation énergétique qu'il ne labelise et reconnaît des « bonnes » pratiques de gestion.

Nous avons montré comment l'articulation d'une formation, d'un label de qualité et d'aides fiscales forme un trépied original – à défaut d'être directement efficace – de gouvernement du secteur. Toutefois, une question demeure. À l'heure actuelle, le dispositif n'est pas en mesure de hausser significativement la qualité des travaux énergétiques. Mais peut-il constituer une étape préparatoire d'engagement d'un processus d'amélioration des savoir-techniques des artisans, susceptible d'enclencher un accroissement des performances des rénovations ?

D'emblée, nous serions tentés de répondre par la négative : de tels projets ont déjà été énoncés, sans pour autant produire d'effets manifestes sur les compétences des rénovateurs (Bonaiti, 1988). Néanmoins, les résultats ici présentés empêchent de conclure si rapidement. En effet, plus de 62 000 entreprises et artisans sont aujourd'hui labellisés RGE – bien davantage encore ont déjà suivi FEEBat et sont en cours de qualification. Et le *curriculum* de la formation, bien qu'il soit théorique, sensibilise les stagiaires aux problématiques environnementales. Il montre combien les artisans peuvent jouer un rôle majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique, et présente des formations complémentaires – plus techniques – grâce auxquelles ils pourraient perfectionner leurs savoir-faire.

Dès lors, et du point de vue de l'ingénierie de formation, l'enquête conduit à réinterroger les conditions permettant d'amener des acteurs titulaires de CAP, de BEP ou de Bac professionnel à s'engager vers des parcours de formation professionnelle ; ces parcours, qui peuvent susciter une amélioration des gestes de métier et, partant, des rénovations, exigent de suivre des enseignements théoriques préalables : réaliser un diagnostic énergétique d'un logement demande une certaine connaissance en thermique des bâtiments. Selon les évolutions que connaîtront FEEBat et RGE, il sera possible de déterminer si le dispositif amorce une « réelle » amélioration des savoir-faire de la filière ou s'il se résume, davantage à

---

une opération d'élimination progressive du marché de la rénovation des artisans les moins qualifiés et/ou les moins rigoureux d'un point de vue administratif. Cette double interrogation, à la fois opérationnelle et politique, en suscite une autre, sociologique. À l'issue de l'enquête, deux interrogations se font jour : comment une entreprise de gouvernement du secteur de la rénovation, menée au moyen d'une formation et d'un label, peut relever d'une tentative de fabriquer le consentement d'artisans autonomes et atomisés à accepter l'autorité d'instances centrales ? Et comment ces professionnels pourraient-ils reconnaître à ces instances une légitimité quant à la définition des « bonnes » pratiques de métier et à l'édification d'une hiérarchisation contraignante de leurs qualités de rénovateurs ?

## ■ Bibliographie

- Abbott A. (1988), *The System of Professions. An essay on the division of Expert Labor*, Chicago-London, University of Chicago Press.
- ADEME (2015), *Transition énergétique. Les territoires se mobilisent et accompagnent l'évolution des emplois et des compétences dans la filière du bâtiment*.
- Batiactu (2015), *Crédit d'impôt rénovation énergétique : un coup d'épée dans l'eau ?*, Batiactu
- Bonaiti J.-P. (1988), « Politiques nationales de maîtrise de l'énergie dans l'habitat : une innovation à l'épreuve du terrain », *Politiques et Management public et Management public*, vol. 6, n° 4, pp. 1-23.
- Bongrand P., Laborier P. (2005), « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique », *Revue française de sciences politiques*, vol. 55, n° 1, pp. 73-11.
- Brousseau E., Rallet A. (1995), « Efficacité et inefficacité de l'organisation du bâtiment : une interprétation en termes de trajectoire organisationnelle », *Revue d'économie industrielle*, vol. 74, n° 1, pp. 9-30.
- Brucy G., Caillaud P., Quenson E., Tanguy L. (2007), *Former pour réformer*, Paris, La Découverte.
- Brucy G., Ropé F. (2000), *Suffit-il de scolariser ?*, Paris, Les éditions de l'Atelier.
- Casella P., Tripier P. (1986), « La qualification des artisans du bâtiment : formation scolaire, apprentissage par expérience ou opportunité de marché », *Formation Emploi*, vol. 14, n° 1, pp. 63-78.
- Comet C. (2007), « Capital social et profits des artisans du bâtiment : le poids des incertitudes sociotechniques », *Revue française de sociologie*, vol. 48, n° 1, pp. 67-91.
- Champy F. (2009), *La sociologie des professions*, Paris, Presses universitaires de France.
- Deloron A.-L. (2013), « La rénovation énergétique des logements : comment accompagner les ménages ? Retours d'expériences : “ guichets uniques ” et “ offres intégrées ” en France », Paris, Plan Bâtiment Grenelle / *Le Moniteur*.

- Eckert H. (1999), « L'émergence d'un ouvrier bachelier. Les "bac pro" entre déclassement et recomposition de la catégorie des ouvriers qualifiés », *Revue française de sociologie*, vol. 40, n° 2, pp. 227-253.
- Favreau C., Capdevielle-Mougnibas V. (2011), « Formation par alternance : expérience scolaire et rapport à l'apprendre chez les apprentis de niveau V et leurs maîtres d'apprentissage », *Psychologie du travail et des organisations*, vol. 17, n° 3, pp. 253-267.
- Gournet R., Beslay C. (2015), « Les professionnels du bâtiment face aux enjeux de la performance énergétique : nouveaux savoirs et nouveaux métiers », *SociologieS*, [en ligne].
- Grenelle Environnement. (2010), *Convention sur la formation aux économies d'énergie des entreprises et artisans du bâtiment*, p. 13.
- Guillet J.-J., de Rugy F. (2014), *Rapport d'information sur l'évaluation du paquet « énergie-climat » de 2008 en France*, Paris, Assemblée nationale
- Lamanthe A. (2014), « Les restructurations, entre opportunités et contraintes : Des cadres, ingénieurs et techniciens en reconversion créent leur entreprise dans le secteur des énergies renouvelables », *Travail et Emploi*, n° 138, pp. 69-84.
- Laurent, Brice, Alexandre Mallard, and Aurélie Tricoire (à paraître), « Agencer Les Labels. La Labellisation Dans L'action Publique Sur Les Marchés de La Construction Durable », in Normes et Fabrique Du Bien Commun, PUCA (Paris: DGALN/PUCA)
- Laval C. (2002), « L'École saisit par l'utilitarisme », *Cités*, n° 10, pp. 63-74.
- Lefresne, F. (2003). *Les jeunes et l'emploi*, Paris, La Découverte.
- Le Gall C., 2012, « La normalisation au service de la construction », *Annales des Mines – Responsabilité et environnement*, n° 67, p. 39-43.
- Le Texier T. (2016), *Le maniement des hommes. Essai sur la rationalité managériale*, Paris, La Découverte.
- Pelletier P. (2011a), *Recommandations sur la mise en place d'une éco-conditionnalité de l'éco-prêt à taux zéro et du crédit d'impôt développement durable*, Paris, Plan Bâtiment Grenelle.
- Pelletier P., (2011b), *Pour une meilleure efficacité des aides à la performance énergétique des logements privés*, Paris, Plan Bâtiment Grenelle.
- Perrenoud M. (2008), « Les artisans de la « gentrification rurale » : trois manières d'être maçon dans les Hautes-Corbières », *Sociétés Contemporaines*, n° 71, pp. 95-115.
- Poullaouec T. (2004), « Les jeunes ouvriers et "la formation tout au long de la vie" : promotion ou insertion ? », *Formation Emploi*, n° 86, pp. 53-68.

---

Programme d'accompagnement des professionnels Règle de l'Art Grenelle Environnement, (2014 [2012]), *Retours d'expériences Bâtiments performants & Risques*, p. 163.

Renauld-Giard V. (2015), « Les risques de contreproductivité à l'usage des innovations vertes dans le bâtiment. Le cas français des chauffe-eau solaires dans l'habitat collectif », Chaire Économie du Climat, *Information et Débats*, 39, p. 29.

Suteau M. (2012), « Les artisans et le CAP : une conversion tardive (1920-200) », *Revue française de pédagogie*, n° 180, pp. 43-52.

UFC-Que Choisir ? (2014), « Rénovation énergétique des logements : la piètre performance des professionnels impose une reconstruction du système », Paris, *UFC-Que Choisir ?*

Vauglin F. (2011), Le crédit d'impôt développement durable et l'éco-prêt à taux zéro : impact d'instruments de politiques publiques visant à l'efficacité énergétique dans le bâtiment, mémoire de master, ENCP Agro Paritech, Paris.

Villot J., Gondran N., Laforest V. (2015), « Les professionnels du bâtiment face aux enjeux énergétiques, une perspective limitée », *VertigO*, vol. 15, n° 3 [en ligne].

Zarca B. (1979), « Artisanat et trajectoires sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 29, pp. 3-26.

Zarca B. (1986), *L'artisanat français. Du métier traditionnel au groupe social*, Paris, Economica.